



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Continuité pédagogique et EPS

Bulletin n°3

11/05/2020

Chers professeur(e)s,

À partir du 18 mai, les collégiens vont de nouveau fréquenter les établissements scolaires dans le cadre d'un protocole sanitaire national. Les organisations seront diverses et fonction des possibilités d'adaptation. Certains élèves continueront de bénéficier des propositions d'enseignement et d'accompagnement à distance.

Dans le cadre de la continuité pédagogique, vous avez su, par vos propositions, maintenir le lien avec les élèves et les inviter à s'entretenir par une activité physique régulière et variée.

Dans la phase de retour progressif à l'école, des premiers éléments relatifs à l'EPS dans ce contexte vous ont été transmis par le document [« L'EPS dans le respect des gestes barrières »](#).

Une place particulière

Dans le respect des gestes barrières, l'EPS aura pour fonction première la prise en compte des effets du confinement sur les corps et l'état d'esprit des élèves : écouter, faire preuve d'empathie et de bienveillance, compenser, divertir, soutenir, rétablir un rapport plus « normal » au corps, aux autres, à l'école, accompagner la prise en

charge plus autonome de soi, favoriser une forme de bien-être physique et psychologique.

Un réaménagement

Sous l'effet du contexte de reprise et du protocole sanitaire, les relations entre le curriculum formel (les programmes), le curriculum réel (ce qui est vécu) et le curriculum caché (ce que les élèves retiennent, les apprentissages) sont transformées.

Les adaptations locales seront encore plus qu'à l'habitude fondées sur le diagnostic des conditions de mise en œuvre et des besoins des élèves.

Une adaptation créative

Par le respect du protocole sanitaire, en perdant pour une large part sa référence aux APSA, l'adaptation de l'EPS aux besoins des élèves devient première. Ses effets immédiats doivent compenser les effets du confinement et favoriser une forme de bien-être physique et psychologique : permettre de remettre son corps en mouvement, prendre conscience des effets du confinement, remobiliser les techniques apprises, réadapter les postures, mouvements et sensations, mettre en projet.

Des contenus en appui sur le diagnostic des acquis et besoins des élèves

Plusieurs voies possibles, seules ou combinées :

- Prendre appui sur les [attendus publiés sur eduscol](#) ;
- Prendre appui sur les activités physiques sportives ou artistiques les plus aisément mobilisables ;
- Prendre appui sur les besoins psychologiques des élèves : se relaxer, se défouler, se renforcer, partager un temps d'activité ;
- Prendre appui sur les réalisations pendant le confinement ;
- Prendre appui sur les besoins de développement moteur : coordination — dissociation, appuis, gainage, relâchement, renforcement musculaire, placement, contrôle, équilibre, sensations, automatisation, rythme, etc.

Impliquer les élèves

L'EPS de confinement aura été riche d'apprentissages autonomes, de questionnements, de découvertes. Solliciter l'expression des expériences vécues peut donner toute sa justesse aux contenus, nourrir des propositions et des échanges, et conduire à former un collectif de pratique.

Le port du masque

Les formulations du protocole invitent à la prudence et au contrôle de la distanciation physique.

Elles n'obligent cependant pas strictement le port du masque en EPS en toute circonstance. Il convient donc, dans la phase de planification et de mise en œuvre, d'apprécier les organisations spatiales, leur balisage, les circulations (trajets, temporalité, vitesse, espacements) en relation avec la nature des activités proposées aux élèves.

Si les organisations comportent le risque d'entrée dans la zone minimale de distanciation, le masque doit être porté. L'intensité de sollicitation énergétique doit

alors être adaptée de façon à ne provoquer ni désagrément, ni de possibles effets d'hypoxie.

Si les activités peuvent être organisées de façon à limiter et contrôler le risque d'entrée dans la zone de distanciation, et si elles engagent un niveau de sollicitation physiologique plus important tout en étant contenu dans une intensité modérée (essoufflement contrôlé), le port du masque peut être temporairement évité. Dans tous les cas, une éducation des élèves à la distanciation physique en EPS devra être mise en place : apprécier les distances à 360°, les respecter à l'arrêt comme en mouvement, les agrandir en cas de déplacements à plusieurs, les faire respecter courtoisement, comme un principe de sécurité collectif, etc.

L'EPS en évolution ?

Nous sommes dans une phase transitoire où les contraintes viennent questionner la discipline, les conditions de sa mise en œuvre, la prise en compte des élèves et de leurs besoins, les contenus, l'apprentissage, la place du corps, celle de l'autonomie dans le travail personnel et la prise en charge de soi.

Lorsque nous reviendrons à une situation normale, nous gagnerons à capitaliser les expériences, que ce soit en termes d'adaptation à une situation de crise comme en termes de compréhension renouvelée de l'EPS, de sa définition, de ses enjeux et de ses pratiques.

Nous vous remercions de votre constance dans l'engagement et l'adaptation.

Nous vous souhaitons bon courage pour ce temps nouveau.

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'IPR EPS